Le Secrétariat Technique de l'Achat Stratégique en Santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie renforcent les mécanismes de vérification du Financement Basé sur la Performance /Achat Stratégique en Santé en Côte d'Ivoire



Dans le cadre du processus d'institutionnalisation du Financement Basé sur la Performance (FBP), le Secrétariat Technique de l'Achat Stratégique en Santé (STASS) a organisé, du 23 au 24 février 2026 à Abidjan, un atelier technique consacré à la finalisation des modes de calcul des cibles et à l'élaboration du guide national de vérification des indicateurs quantitatifs.

L'atelier a réuni les principales parties prenantes, notamment la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, les programmes nationaux de sante, les experts techniques du STASS et de l'INSP. Les échanges ont porté sur l'harmonisation des méthodes de calcul des cibles quantitatives et sur la standardisation des procédures de vérification destinées aux équipes de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), en vue d'améliorer la fiabilité des données et la crédibilité du dispositif de paiement à la performance.

Les participants ont validé une méthodologie harmonisée et reproductible de calcul des populations bénéficiaires pour la période 2026–2028 ainsi que des critères standardisés de vérification pour neuf (09) indicateurs prioritaires. L'atelier a également renforcé les exigences relatives à la traçabilité électronique et documentaire des prestations sanitaires et permis l'alignement des indicateurs sur les référentiels Classification Internationale des Maladies (CIM-10) et la Nomenclature des actes Généraux de Médecine et de Biologie médicale de Côte d'Ivoire (NGAMBCI), contribuant ainsi à une meilleure cohérence du système national d'information sanitaire.

Parmi les principales décisions techniques adoptées figurent le maintien de la règle de comptage unique sur 15 jours pour une même pathologie, l'intégration recommandée de la césarienne parmi les actes de chirurgie majeure pris en charge, ainsi que l'amélioration des critères de vérification des consultations CMU. Les participants ont également insisté sur le renforcement des exigences de preuve documentaire pour les prestations hospitalières et les soins spécialisés afin de sécuriser davantage les mécanismes de contrôle et de paiement.

Les indicateurs validés couvrent plusieurs domaines prioritaires de santé publique, notamment la supplémentation en vitamine A, la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère, les consultations des assurés CMU, la planification familiale, le paludisme simple et grave, les infections respiratoires aiguës ainsi que la chirurgie majeure.

L'atelier constitue une étape déterminante pour renforcer la transparence, la soutenabilité financière et la crédibilité du dispositif FBP/ASS dans le cadre de la réforme du financement de la santé en Côte d'Ivoire. Les prochaines étapes porteront notamment sur la finalisation des cibles CMU entre la CNAM et le STASS, la poursuite des travaux techniques avec les programmes nationaux, l'intégration progressive des outils dans le dispositif électronique de vérification ainsi que la relance effective de la vérification quantitative des prestations sanitaires.